

Glossaire de l'examen du Sceau d'or



Certification Sceau d'or Glossaire

ABRÉVIATIONS ET RÔLES

Abréviation	Définition
ACC	Association canadienne de la construction
CCDC	Comité canadien des documents de construction
CNB	Code national du bâtiment
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail
COV	Composé organique volatil
CSA	Association canadienne de normalisation
DDP	Demande de propositions
DDQ	Demande de qualifications
DDR	Demande de renseignements
ÉPI	Équipement de protection individuelle
FDS	Fiche de données de sécurité
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (organisme américain)
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SST	Santé et sécurité au travail
TMD	Transport des marchandises dangereuses
Rôle	Définition
Contremaître	Habituellement, le contremaître est un travailleur de la construction qui compte plusieurs années d'expérience dans un métier donné et qui est responsable d'organiser la construction d'un projet particulier pour un entrepreneur ou un soustraitant particulier. En général, le contremaître possède des connaissances spécialisées dans un métier donné et a pour rôle de voir à la gestion globale des activités pour son corps de métier sur le chantier.
Consultant	Le consultant est un architecte ou un ingénieur ou une entité qui est autorisé à exercer dans la province ou le territoire de l'emplacement de l'ouvrage. Le consultant est la personne ou l'entité qui est engagée soit par le maître d'ouvrage soit par l'entrepreneur, selon la méthode d'exécution de contrat qui a été choisie. Le consultant fournit des services d'expert-conseil qui peuvent comprendre les suivants : la fourniture d'études préliminaires, des conceptions, des modèles, des plans, des devis et de la documentation technique; la coordination de la documentation technique préparée par d'autres (ingénieurs-conseils, urbanistes, architectes paysagistes et d'autres consultants spécialisés); l'économie de la construction et l'administration des contrats.
Consultant principal	Le consultant principal emploie des sous-consultants qui sont des spécialistes dans leurs domaines d'expertise, comme la mécanique, l'électricité, la structure, l'aménagement paysager, etc. Le consultant principal gère, coordonne et rémunère les sous-consultants qui fournissent des documents de conception et de construction complets pour un projet.

Directeur de la construction du maître d'ouvrage	Le directeur de la construction du maître d'ouvrage relève du responsable de l'approvisionnement, lequel peut comprendre les maîtres d'ouvrage, les consultants (au nom des maîtres d'ouvrage), les entrepreneurs généraux, les directeurs de la construction et les design-constructeurs. Le rôle du directeur de la construction du maître d'ouvrage consiste à rendre des comptes sur les délais (calendrier), les coûts, la qualité et la performance générale du projet, ainsi qu'à promouvoir des relations étroites et harmonieuses avec les intervenants.
Entrepreneur	L'entrepreneur conclut un contrat principal avec le maître d'ouvrage et il assume l'entière responsabilité pour la réalisation du projet. L'entrepreneur surveille la construction du projet, y compris l'approvisionnement en matériaux, le recours à des sous-traitants et la fourniture de l'équipement et des outils. Il assume également la responsabilité de facteurs clés tels que le calendrier et la sécurité du chantier. L'entrepreneur coordonne les travaux et les exigences contractuelles avec les sous-traitants et les consultants, selon les besoins.
Sous-traitant	Un sous-traitant est une entreprise ou une personne qui travaille en sous- traitance pour un entrepreneur dans le but d'exécuter une portée des travaux spécifique qui fait partie d'un projet. Les sous-traitants sont des spécialistes dans leur domaine, soit en électricité, en mécanique, en acier de construction, en cloisons sèches, en peinture, etc. Plusieurs sous-traitants sur les chantiers de construction sont gérés par l'entrepreneur.
Superviseur	Un superviseur, qui travaille pour l'entrepreneur, a pour rôle de surveiller les opérations d'un chantier de construction, à partir de la planification du projet jusqu'à son achèvement. Les fonctions d'un superviseur qui travaille pour l'entrepreneur peuvent varier; toutefois, il peut être responsable de la planification quotidienne, de la supervision de tous les sous-traitants, de ses propres travailleurs, des activités et des tâches, ainsi que de la sécurité et de la conformité du chantier.
	Le terme « superviseur » peut également signifier ce qui suit:
	Un superviseur, qui travaille pour un sous-traitant, a pour rôle de surveiller l'approvisionnement et l'installation pour la portée des travaux qui correspond à son contrat de sous-traitance dans le cadre du projet de construction. Les fonctions d'un superviseur qui travaille pour un sous-traitant peuvent varier; toutefois, il peut être responsable de la planification quotidienne, de superviser ses propres travailleurs ainsi que les activités et les tâches, de commander des matériaux et de l'équipement et d'assurer la sécurité de ses propres travailleurs.